

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Reclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 905 Société : 150934

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : BENLIDAM FATIMA

Date de naissance :

Adresse :

Tél. : Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation :

Nom et prénom du malade : BENLIDAM FATIMA Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le :

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Praticien des Actes
18/1/23	S	UNITE		<i>Pr. M. A. J. S. INPE: 0910718</i>

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE DU LIBAN SARL 504, Avenue 6 Novembre 75 Cité Djemaa Casablanca TEL: 05 22 37 11 27 CE : 00278906800003	18.01.2023	74,20

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient DES TRAVAUX
				<input type="text"/>
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			Coefficient DES TRAVAUX
	H 25533412 00000000 D 00000000 B 35533411	G 21433552 00000000 G 00000000 11433553	<input type="text"/>	
	[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			<input type="text"/>
				<input type="text"/>
VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS	VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION			

Docteur Mohammed HAMDANI

الدكتور محمد حمداني

Ex Professeur à la Faculté de Médecine
de Casablanca
Ophtalmologie Pédiatrique et Adulte
Ancien Médecin Résident Etranger
de l'Hôpital Necker - Enfants Malades - Paris

أستاذ سابق بكلية الطب بالدار البيضاء
أمراض وجراحة العيون للأطفال والكبار
طبيب داخلي سابق
بمستشفيات باريس

Casablanca le :

18/11/23 الدار البيضاء في

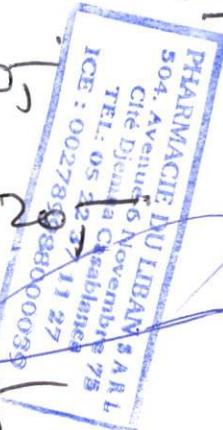
BENIDAME FAIMA
fratidex collige SV mosk
180 x 3/5 (105)

24.6.0
fratidex (Pd)
laop/tif 20/11/2023
puis 1/2 P 4/11/2023

20.7.0
fratidex (Pd)
laop/tif 20/11/2023
puis 1/2 P 4/11/2023

28.8.0
Artélate
180 x 5/—

74.20



Pr. Med. HAMDANI
OPHTHALMOLOGISTE
24, Rue Imame Alloussi, Bourgogne
05 22 26 66 77 - الفاكس : 05 22 27 67 46 / 51 (L.G.) - INPE: 091071886
24, Rue Imame Alloussi, 3ème étage, Bourgogne (Face à la gare) Casablanca
Tél.: 05 22 27 67 46 / 51 (L.G.) - INPE: 091071886



INPE: 091071886

BAUSCH + LOMB

FRAKIDEX®

collyre en solution

Sulfate de framycétine, phosphate sodique de dexaméthasone



Veuillez lire attentivement cette notice d'utiliser ce médicament car elle contient des informations importantes pour vous.

- Gardez cette notice. Vous pourriez avoir besoin de la relire.
- Si vous avez d'autres questions, interrogez votre médecin ou votre pharmacien.
- Ce médicament vous a été personnellement prescrit. Ne le donnez pas à d'autres personnes. Il pourrait leur être nocif, même si les signes de leur maladie sont identiques aux vôtres.
- Si vous ressentez un quelconque effet indésirable, parlez-en à votre médecin ou votre pharmacien. Ceci s'applique aussi à tout effet indésirable qui ne serait pas mentionné dans cette notice. Voir rubrique 4.

Que contient cette notice ?

1. Qu'est-ce que FRAKIDEX®, collyre en solution et dans quels cas est-il utilisé ?
2. Quelles sont les informations à connaître avant d'utiliser FRAKIDEX®, collyre en solution ?
3. Comment utiliser FRAKIDEX®, collyre en solution ?
4. Quels sont les effets indésirables éventuels ?
5. Comment conserver FRAKIDEX®, collyre en solution ?
6. Contenu de l'emballage et autres informations.

1. QU'EST-CE QUE FRAKIDEX®, collyre en solution, ET DANS QUELS CAS

FRAKIDEX
Collyre 5ml
ZENITH PHARMA
AMM n°218/16 DMP/21/NRQ



6118001270118

لابزار /
FAB /
EXP /
02-2022
01-2024

H8225

PPV : 24,60 DHS

instiller 1 goutte de collyre dans le cul-de-sac conjonctival inférieur de l'œil malade.

Après l'instillation, fermez l'œil quelques secondes.

Puis, appuyez avec un doigt sur le coin de votre œil situé du côté du nez pendant 2 minutes. Cela permettra de réduire le passage des substances actives dans le reste de votre organisme.

L'œil fermé, essuyez proprement l'excédent.

Rebouchez le flacon après chaque utilisation.

Fréquence d'administration

- toutes les heures en début de traitement dans les affections aiguës sévères,
- 3 à 6 fois par jour, dans les autres cas.

Durée du traitement

En moyenne, 7 jours.

Un traitement plus long peut vous être prescrit par votre ophtalmologiste.

Si vous avez utilisé plus de FRAKIDEX®, collyre en solution que vous n'auriez dû :

Consultez immédiatement votre médecin ou votre pharmacien.

Des instillations répétées de façon prolongée peuvent entraîner un passage systémique non négligeable des principes actifs, une hypertension oculaire, une opacification du cristallin, une kératite superficielle, et un retard de cicatrisation.

Si vous oubliez d'utiliser FRAKIDEX®, collyre en solution

Ne prenez pas de dose double pour compenser la dose que vous avez oublié de prendre.

NOTICE D'UTILISATION

Veuillez lire attentivement la notice avant l'utilisation.
Si vous avez des questions, adressez-vous à votre

BAUSCH + LOMB

Artelac® 3,2mg/ml

Collyre en solution

Substance active : Hypromellose

Détenteur de la décision d'enregistrement/
de l'AMM, Fabricant et Conditionneur :

Dr. Gerhard Mann

Chem.-pharm. Fabrik GmbH

Brunsbütteler Damm 165/173

13581 Berlin

Allemagne

Distribué au Maroc par:

Zenith pharma

96, Zone Industrielle. Tassila Inezgane.

Agadir Maroc

Composition :

Principe actif du médicament :

1 ml de solution contient 3,20 mg
d'hypromellose.

La viscosité de la solution se situe entre 7
et 11 mPa · s.

Excipients :

Cétrimide, hydrogénophosphate
de sodium dodécahydraté,
dihydrogénophosphate de sodium
lactate, sorbitol, édetate de sodium
et préparations injectables qsp

et contenu

flacons de 10

ZENITH Pharma



6118001270521

PPV : 28,80 DH

FRAKIDEX Pom. Ophta. 5 g

Distribué par : ZENITHPHARMA,

96 zone industrielle.Tassila Inezgane,

il importe Agadir - Maroc. PPV : 20,80 dh

possibilité AMM N°30/19/DMP/21/NRQDNM

que soit assuré sur une longue durée.

Posologie et durée d'administration

Le tableau clinique de l'«œil sec» exige de procéder à un dosage individuel. Si aucune posologie particulière n'est recommandée, installez 1 goutte dans le cul-de-sac conjonctival inférieur de l'œil 3 à 5 fois par jour ou plus selon le besoin. En général, un ophtalmologue doit être consulté lors de l'utilisation de Artelac® pour le traitement du "syndrome de l'œil sec", ce qui nécessite habituellement un traitement à long terme ou permanent.

Durée d'utilisation

L'utilisation s'effectue en règle générale par une thérapie à long terme ou une thérapie continue.

Avertissement :

En cas de thérapie à long terme ou de thérapie continue de l'«œil sec», nous vous invitons à toujours consulter un ophtalmologiste.

Veuillez également consulter votre médecin ou votre pharmacien si vous souffrez d'effets indésirables non mentionnés dans cette notice.